



CENTRE GOUVERNEMENTAL  
DE CYBERDÉFENSE

## PM-03

Ressources de sécurité et de protection de la vie privée de l'information

Juill. 2026



# Gestion de programme à l'échelle organisationnelle

*Program Management*

## PM-03 — Ressources de sécurité et de protection de la vie privée de l'information (PaFF)

### Énoncés :

- a. Inclure les ressources nécessaires pour mettre en œuvre les programmes de sécurité et de protection de la vie privée de l'information dans les demandes de planification des immobilisations et des investissements et documenter toutes les exceptions à cette exigence
- b. Préparer la documentation nécessaire pour tenir compte des programmes de sécurité et de protection de la vie privée de l'information dans les demandes de planification des immobilisations et des investissements conformément aux lois, aux décrets, aux directives, aux politiques, à la réglementation et aux normes applicables
- c. Veiller à ce que les ressources liées à la sécurité et à la protection de la vie privée de l'information soient disponibles pour la dépense comme prévu

**Responsable :** Aucun

### Discussion :

L'organisation considère d'identifier des championnes et champions en sécurité et en protection de la vie privée de l'information et de mettre en place l'expertise et les ressources spécialisées nécessaires dans le cadre du processus d'affectation des ressources, le cas échéant. L'organisation peut désigner et habiliter un groupe pour gérer les aspects de la sécurité et de la protection de la vie privée de l'information dans le cadre du processus de planification des immobilisations et de contrôle des investissements.